



FICHE TECHNIQUE À DESTINATION DES ALTERNANTS

	CONTRAT  D'APPRENTISSAGE	CONTRAT  DE PROFESSIONNALISATION
OBJECTIF	Obtenir un diplôme ou un titre homologué (formation initiale).	Obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle (formation continue).
PUBLIC	Jeunes de 16 à 29 ans révolus. Dès 15 ans pour dispositif spécifique (sans limite d'âge pour personne reconnue travailleur handicapé, pour créateur d'entreprise et pour sportif de haut niveau).	Jeunes de 16 à 25 ans. Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus et bénéficiaires de certains dispositifs sociaux (RSA, contrat unique d'insertion,...)
DURÉE, TYPE DE CONTRAT	CDI ou CDD de 6 mois à 3 ans selon le type de profession et la qualification préparée Minimum dérogatoire 6 mois.	CDI ou CDD de 6 mois à 24 mois (jusqu'à 3 ans dans certains cas).
LIEU DE FORMATION	Centre de formation des apprentis (CFA).	Organisme de formation continue. (OF)
STATUT	Apprenti étudiant salarié. Une carte nationale d'apprenti(e) "Etudiant des métiers" est délivrée par le CFA (avantages, réductions sur les transports, loisirs...).	Salarié de l'entreprise.
RÉMUNÉRATION	Entre 27% et 100% du SMIC* selon l'âge et l'année de formation.	Selon votre âge et le niveau, entre 55% et 100% du SMIC* ou minimum 85% de la rémunération conventionnelle.
TEMPS DE TRAVAIL	Identique à celui des autres salariés de l'entreprise, incluant le temps de formation en CFA. Si vous êtes mineur : 35 h/semaine dans les termes actuels de la loi.	Identique à celui des autres salariés de l'entreprise, incluant le temps de formation.
DURÉE DE FORMATION	Au-moins 25% de la durée totale du contrat.	Entre 15 et 25% de la durée totale du contrat, sans être inférieure à 150 heures.
TYPES D'ENTREPRISES	Tous types d'entreprises : privées tous secteurs, professions libérales, associations, établissements et administrations publics (activité non industrielle et non commerciale), travail temporaire.	Tout employeur du secteur privé.